



CCAS - Ville de Merignac

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****Session ordinaire – Séance du 30 AVRIL 2026****Délibération n° 2026\_005  
DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE – DÉLIBÉRATION**

Vu la délibération du Conseil d'Administration N° 2021-58 du 19 octobre 2021, autorisant le recours aux formes de délibérations collégiales à distance,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mérignac dûment convoqué le 24 avril 2026 par Monsieur Thierry TRIJOLET, Président du CCAS, s'est assemblé sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, Président.

**Nombre de membres en exercice : 17****PRÉSENTS: 15**

Mesdames, Messieurs : Thierry TRIJOLET, Emilie MARCHES, Véronique TREZEGUET, Marie-Ange CHAUSSOY, Alessandro DI SOMMA, Isabelle THIRIET, Hervé PARRA, Alain LAMAISON, Dominique MOTARD, Christine MALKIEL, Denis ABRAND, Michèle BOURGEON, Fabienne JOUVET, Aurelie DOULUT, Jean-Michel CHERONNET.

**EXCUSÉS: 2**

Mesdames, Messieurs : Patrice LASSALLE-BAREILLES (Procuration à Thierry TRIJOLET), Bernard CELIN (Procuration à Michèle BOURGEON).

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Denis ABRAND**

Conformément à l'article R. 123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration crée en son sein une commission permanente à laquelle il délègue ses pouvoirs en matière d'attribution des aides sociales facultatives.

Celle-ci, présidée par le Président, le Vice-Président ou le Vice-Président délégué du Centre Communal d'Action Sociale, est composée de 6 membres dont 3 appartenant au collège des élus et 3 au collège des membres nommés.

Les membres élus et les membres nommés se font connaître auprès du Président du CCAS.

Se présentent parmi les membres élus :

- Emilie MARCHÈS
- Véronique TREZEGUET
- Marie-Ange CHAUSSOY

Se présentent parmi les membres nommés :

- Jean-Michel CHERONNET
- Michèle BOURGEON
- Alain LAMAISON

Cette désignation se fait parmi les membres du conseil d'administration du CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide de :

- D'adopter le vote,
- D'élire les membres de la commission permanente :

Pour le collège des élus :

Mesdames Emilie MARCHÈS, Véronique TREZEGUET et Marie-Ange CHAUSSOY

Pour le collège des membres nommés :

Madame Michèle BOURGEON  
Messieurs Jean-Michel CHERONNET et Alain LAMAISON

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

Par **16** voix **Pour** et **1 Abstention** : Madame Christine MALKIEL

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 30 avril 2026

**Denis ABRAND**  
Secrétaire de séance



**Thierry TRIJOULET**  
Président



*Le Président du CCAS certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*